

7.—Représentation des provinces au Sénat, 31 décembre 1945—fin

Province et nom du sénateur	Domicile	Province et nom du sénateur	Domicile
Ontario—fin		Saskatchewan— (6 sénateurs)	
WILSON, CAIRINE R.....	Ottawa	CALDER, JAMES A., C.P.....	Regina
MURDOCK, JAMES, C.P.....	Ottawa	MARCOTTE, ARTHUR.....	Ponteix
SUTHERLAND, DONALD, C.P..	Ingersoll	HORNER, RALPH B.....	Blaine Lake
FALLIS, IVAS CAMPBELL.....	Peterborough	ASELTINE, WALTER M.....	Rosetown
LAMBERT, NORMAN P.....	Ottawa	STEVENSON, J. J.....	Regina
HAYDEN, SALTER ADRIAN.....	Toronto	JOHNSTON, J. FREDERICK.....	Bladworth
PATERSON, NORMAN MCLEOD	Fort William		
DUFFUS, JOSEPH JAMES.....	Peterborough		
EULER, WILLIAM DAUM, C.P.	Kitchener		
DAVIES, WILLIAM RUPERT....	Kingston	Alberta— (6 sénateurs)	
BENCH, J. JOSEPH.....	St. Catharines	MICHENER, EDWARD.....	Calgary
CAMPBELL, GORDON PETER....	Toronto	HARMER, WILLIAM JAMES....	Edmonton
TAYLOR, WILLIAM HORACE....	Scotland	BUCHANAN, WILLIAM ASHBURY	Lethbridge
BISHOP, CHARLES L.....	Ottawa	RILEY, DANIEL E.....	High River
ROEBUCK, ARTHUR WENT-	Toronto	BLAIS, ARISTIDE.....	Edmonton
WORTH.....	Sudbury	GERSHAW, FRED WILLIAM....	Medicine Hat
HURTUBISE, JOSEPH RAOUL..			
Manitoba— (6 sénateurs)		Colombie Britannique— (6 sénateurs—1 vacance)	
MOLLOY, JOHN PATRICK.....	Winnipeg	GREEN, ROBERT F.....	Victoria
MULLINS, HENRY A.....	Winnipeg	KING, JAMES H., C.P. (prési-	
HAIG, JOHN T.....	Winnipeg	dent)	Victoria
BEAUBIEN, ARTHUR L.....	St-Jean-Baptiste	MCRÆ, ALEXANDER D., C.B.	Vancouver
CRERAR, THOMAS ALEXANDER,	Winnipeg	FARRIS, JOHN W. DE B.....	Vancouver
C.P.....	Norwood Grove	MCGEE, GERALD GRATTAN....	Vancouver
HOWDEN, JOHN POWER.....			

Sous-section 4.—La Chambre des Communes*

Il est pourvu, à l'article 37 de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord original de 1867 (30 Viet., c. 3), que "La Chambre des Communes. sera composée de cent quatre-vingt-un membres, dont quatre-vingt-deux représenteront l'Ontario, soixante-cinq Québec, dix-neuf la Nouvelle-Ecosse et quinze le Nouveau-Brunswick". En outre, sous l'article 51, il est stipulé qu'après le recensement de 1871 et après chaque autre recensement, la représentation des quatre provinces sera répartie de nouveau par telle autorité, de telle manière et à dater de telle époque que pourra prescrire le Parlement du Canada, d'après les règles suivantes:—

- "(1) Québec aura le nombre fixe de soixante-cinq représentants;
- "(2) Il sera assigné à chacune des autres provinces un nombre de représentants proportionné au chiffre de sa population (constaté par tel recensement) comme le nombre soixante-cinq le sera au chiffre de la population de Québec (ainsi constaté);
- "(3) En supputant le nombre des représentants d'une province, il ne sera pas tenu compte d'une fraction n'excédant pas la moitié du nombre total nécessaire pour donner à la province droit à un représentant; mais toute fraction excédant la moitié de ce nombre équivaldra au nombre entier;

* L'indemnité parlementaire d'un membre de la Chambre des Communes est de \$4,000. La rémunération d'un Ministre du Cabinet est de \$10,000 par an (celle du Premier Ministre, de \$15,000 par an) en plus de l'indemnité parlementaire. Un Ministre du Cabinet a droit également à une indemnité de \$2,000 pour frais de déplacement par automobile. Le président de la Chambre des Communes, outre son indemnité parlementaire de \$4,000, reçoit un salaire et une indemnité pour frais de déplacement par automobile s'élevant à \$7,000; il a également droit à une allocation de \$3,000 pour frais de logement. Outre ce qui précède, un projet de loi présenté à la Chambre des Communes en 1945 pourvoit au versement, à la fin de chaque année civile, d'une allocation de dépenses de \$2,000 par année aux membres de la Chambre des Communes; cette allocation n'est pas sujette à l'impôt sur le revenu, sauf dans le cas des ministres de la Couronne et du chef de l'opposition à la Chambre des Communes.